



Règlement du concours photo  
dans le cadre du MEGA EVENT  
« Le Sacre des Couleurs » le 8 juin 2019

Thème du concours : « les couleurs en Géocaching »

### Article 1 :

« Les Géocacheurs de Champagne » est une association dont le but est de promouvoir et d'animer le géocaching, l'organisation d'événements (events), de randonnées utilisant des systèmes de géolocalisation. Dans ce but, l'association souhaite organiser un concours pour animer le MEGA EVENT organisé à Sainte Ménehould les 7, 8, 9, 10 juin 2019

### Article 2 :

Ce concours est ouvert à tous les participants au MEGA EVENT, qui auront pour cela enregistré leur « will attend » au plus tard le 31/05/2019.

### Article 3 :

#### 1) Description générale de la prestation :

- Le but du concours : photographier une situation de votre choix qui représente pour vous au mieux le slogan « Les couleurs en Géocaching »,
- La photo ne devra pas forcément être prise à proximité d'une cache ou avec un contenant issu d'une cache référencée sur geocaching.com,
- Ce cliché peut être pris n'importe où dans le monde,
- Des personnes peuvent figurer sur les photos .
- Aucun texte ne devra apparaître sur la photo, ni aucun indice pouvant révéler l'emplacement d'une cache.
- Aucune contrainte n'est imposée quant à la disposition du cliché (portrait ou paysage).
- Les photomontages ne sont pas acceptés.
- Une seule photo par participant sera acceptée pour ce concours.
- La taille de la photo devra être au minimum de 300ppp.

#### 2) Modalités de réponses :

- Date limite de réception des offres : **25/05/2019 à 23h59.**
- Les participants devront fournir par courrier électronique :
  - ✓ la photo proposée en format .jpeg.
  - ✓ Dans ce même courrier électronique, les participants devront aussi faire figurer les informations et références suivantes :
    - ✓ Nom :
    - ✓ Prénom :
    - ✓ Pseudo geocaching :

- ✓ Adresse mail complète :
- ✓ Numéro de téléphone portable :
- ✓ Les coordonnées et le lieu (ville et Pays) où a été prise cette photo.
- Le courrier électronique devra être envoyé à l'adresse suivante : [geocacheursdechampagne@gmail.com](mailto:geocacheursdechampagne@gmail.com)
- Les membres du jury apprécieront vos travaux grâce à l'exposition organisée sur le site du MEGA EVENT à Sainte Ménehould le 9 juin 2019. Le choix du gagnant sera fait par vote à bulletin secret sur le stand des Géocacheurs de Champagne.
- Les photos seront imprimées en format A4 par les soins de l'association en vue de cette exposition.

### 3) **Choix du lauréat et remise du prix :**

- La clôture des votes aura lieu le 9 juin 2019 à 18h00. Le dépouillement sera opéré aussitôt pour une annonce des résultats dans la soirée. Les lauréats seront prévenus par téléphone dans la soirée. Tous les participants seront récompensés pour leur participation. les 3 premiers recevront un lot de valeur.

## **Article 4 :**

Il ne sera pas possible d'obtenir la contre-valeur en espèce des prix mis en jeu ou de demander leur échange contre d'autres lots.

## **Article 5 :**

Les gagnants du concours de la meilleure photo abandonnent de fait leur droit d'auteur à l'association. Ainsi l'association utilisera librement les photos et commentaires dans tous supports utiles à la promotion du geocaching.

L'association organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des gagnants et les productions à des fins de promotion.

## **Article 6 :**

Les gagnants seront prévenus personnellement par l'association avec le téléphone mobile communiqué dans le questionnaire joignant la photo proposée au concours. Sans réponse de leur part, un courriel sera envoyé aux gagnants à l'adresse indiquée dans le questionnaire. Sans retour de la part du gagnant dans un délai d'un mois après l'envoi du courrier adressé par l'organisateur, le gagnant sera disqualifié et le lot sera perdu.

## **Article 7 :**

L'association organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans ce cas, une annonce sera faite sur le site internet de l'association. Dans ce cas, l'association s'engage à détruire tous les documents relatifs aux propositions de photographies dans le cadre du concours du MEGA EVENT du Sacre des Couleursl.

## **Article 8 :**

L'association organisatrice se réserve le droit de disqualifier et de sanctionner un joueur si celui-ci ne respectait pas les règles de bonnes pratiques en particulier le respect d'autrui dans les gestes et dans les propos, ainsi que le respect de l'environnement dans lequel les caches sont placées et sur les parcours. Les jeux-concours organisés doivent rester des jeux conviviaux et familiaux.

## **Article 9 :**

Information informatique et libertés :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent, en application à l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit à l'association **Les Géocacheurs de Champagne**. Toute demande d'accès de rectification ou d'opposition sera remboursée au tarif lent en vigueur.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement. Toutes les difficultés d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par l'association.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

## **Article 10 :**

Vous pouvez nous contacter par courrier électronique pendant la durée du concours afin d'obtenir des informations complémentaires à l'adresse suivante : **geocacheursdechampagne@gmail.com**